Délit de chasse. — Les gendarmes Deharvenghet et Caby, en tournée de service dans le quartier des Cent Maisons, au Blanc-Béseau, remarquèrent un oiseau pris dans un piège, en face de la demeure du nommé Ségard.

Ils s'informèrent pour savoir qui avait tendu ce piège et apprirent que c'était le fils de M. Ségard. Ils pénétrèrent dans la maison de ce dernier et aperçurent dans une cage trois autres moineaux que le fils Alfred, âgé de 14 ans, avoua avoir pris de la même façon.

Les gendarmes après avoir donné la liberté aux oiseaux, relevèrent le fait à charge de M. Ségard, une contravention pour délit de chasse, en vertu de la loi du 3 mai 1884 et de l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 1894.

WASQUEHAL

Sauvetage. — Mardi vers 11 heures 1/2 du matin, un sauvetage a été opéré dans les conditions suivantes :

La veuve Wattel, batelière, étant occupée à gouverner son bateau s'en allant dans la direction de Marcq-en-Baroeul, fit un faux mouvement et tomba à l'eau.

Ses appels désespérés furent heureusement entendus d'un sieur Pierre Vandurmen, âgé de 21 ans, employé au chemin de fer. Il sauta dans une chaloupe suivant le bateau et après beaucoup de peines parvint à atteindre la malheureuse à demi asphyxiée. Il se mit en demeure de la hisser sur son bateau.

Quelques instants après elle était complètement ramenée à la vie et hors de danger.

Vols d'outils. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des rôdeurs inconnus ont pénétré dans une maison en construction et y ont enlevé 3 haches à moulder, 3 pelles et 1 barre, le tout d'une valeur de 10 francs, appartenant à des ouvriers maçons travaillant pour le compte de M. Auguste Picavet, entrepreneur.

Procès-verbal. — Procès-verbal a été dressé à la charge du sieur Thélot, rue Van Vaubenghe, âgé de 11 ans, écolier, demeurant à Mouveaux, pour s'être introduit dans un champ ensemencé de betteraves et avoir massacré un chardon sur les propriétés de M. Gustave Desrumaux, cultivateur.

Acte de brutalité. — Le sieur Henri Morant, qui a un passé détestable, a été condamné à deux jours de prison, dressé procès-verbal, pour avoir sans motif frappé et blessé une femme de sa violence.

Cet individu qui compte 7 à 8 condamnations pour coups et blessures, vient d'être écroué à la prison de Lille pour purger la peine prononcée et 8 jours de prison qui lui a été infligée par le tribunal correctionnel, au date du 19 avril, pour coups et blessures.

Vol de harnais. — Dans la nuit de lundi, un vol de harnais a été commis au préjudice du sieur Marescaux-Mouton, cabaretier et marchand de charbon au hameau du Prisz, plus pour 1 fr. 50 de salades.

Dans la matinée de mercredi, on a retrouvé à proximité de la demeure du sieur Marescaux, un sac contenant une partie mais l'ignorant, mais les guides n'y étaient point, ni même les salades.

LILLE

Les Accidents

On a amené, hier, à l'hôpital Saint-Sauveur, Jules Delesnie, 39 ans, demeurant rue Gosselin, 11, homme de peine chez M. Lorent-Lescornez, filature à Hellemmes.

Cet homme est tombé si malheureusement qu'il s'est brisé l'avant-bras droit. On craint que l'amputation soit nécessaire.

Commencement d'incendie au Théâtre

Hier soir, vers huit heures et demie, des étincelles sortaient en assez grande quantité d'une cheminée située derrière le théâtre et communiquant avec le logement du concierge.

Les pompiers du poste de l'Hôtel de Ville avertis arrivèrent aussitôt avec un dévidoir.

Au même moment accompagnés le commandant Druez et plusieurs officiers de pompiers.

En quelques instants tout fut éteint et les pompiers reprenaient le chemin du poste à la grande déconvenue de plusieurs centaines de curieux venus pour s'offrir gratis, le spectacle d'un beau feu.

Abus de confiance ou vol

Mardi matin, M. Chavannes, rue du Sec-Arembault, recevait la visite du sieur X... qui lui demanda s'il n'était point acheteur d'une pièce d'étoffe en soie.

La valeur réelle de cette étoffe peut être évaluée à 4 francs le mètre et le vendeur en demandait un franc.

Flairant une escroquerie ou un vol, M. Chavannes demanda l'adresse de l'individu pour lui solder le prix de l'achat à domicile, ainsi qu'il était tenu de le faire pour la régularité de l'opération.

L'homme dont nous tairons le nom jusqu'à plus ample informé dans cette affaire, alors se rendit dans la rue de Sainte-Marie où M. Chavannes se rendit dans la soirée de mardi. Là on l'avisa que la personne qu'il cherchait avait déménagé depuis quatre ans, laissant dans le quartier une réputation déplorable.

Fixé sur la moralité du sieur X..., M. Chavannes alla conter le cas à M. Trullard, commissaire de police de la arrondissement et lui remit la pièce d'étoffe qui mesure une cinquantaine de mètres.

Mercredi matin, X... venait s'informer du succès des négociations. Il lui fut répondu qu'on était précisément allé porter la pièce chez un négociant de la rue Neuve dont on attendait la réponse.

Cette réponse arriva quelques minutes après sous la forme de deux agents de police qui accueillirent notre homme et le conduisirent au commissariat où l'affaire s'instruit en ce moment.

Nous citerons demain le nom de l'inculpé et celui de la maison d'où provient la pièce de soie.

Les arrestations

La police de notre ville a remis aux gendarmes de Tourcoing, qui les ont conduits à la frontière, les nommés Victor Dewulf, âgé de 25 ans, gravopulisseur, demeurant rue de Tournai et Léon Verriest, garçon de magasin à Fives, rue du Long-Pot.

Tous deux sont inculpés d'avoir, à Bruxelles, il y a deux mois, dévalisé le château de Mme veuve Starbeau.

Sans gîte et sans pain

Constantin Dupont, 37 ans, né à Anvers, journalier, célibataire s'est présenté à la nuit dernière, à la permanence demandant du pain.

Il a déclaré qu'il est depuis trois mois libéré du service militaire, il n'avait pu trouver d'emploi ; que, par suite de blessures reçues au cours de son congé il lui était impossible de se livrer à un travail manuel.

Il a reçu jusqu'aujourd'hui une somme de 110 francs qu'il a touchée en quittant le régiment.

Cette somme épuisée, il a dû pour se sustenter, vendre sa médaille militaire et sa médaille du Tonkin.

Les dires de Dupont ont été appuyés par des papiers en règle. Cet homme a fait un congé dans la légion étrangère : il est possesseur de brevets qui relatent qu'il a été décoré de la médaille militaire et de celle du Tonkin.

Il a été mis à la disposition du Parquet.

— Alphonse Lemaire, 31 ans, peintre, sujet belge, a brisé les vitres d'un bec de gaz dans la rue de France, dans le but de se faire arrêter.

Cet homme a reconnu que depuis deux mois il n'a pu trouver de travail et qu'ayant déjà reçu l'hospitalité dans un asile de nuit, il n'a pas voulu y retourner.

Il a été déposé à la chambre de sûreté.

— On a trouvé, mardi soir, cruché dans une briqueterie de la banlieue d'Roquermes, le nommé Ferdinand Desmets, 55 ans, ouvrier de ferme.

Cet homme a déclaré n'avoir pas mangé depuis 36 heures.

Il a été transporté à la Charité.

— Un troisième individu nommé Eugène Calvanus, 34 ans, sans domicile, a également causé les vitres d'un réverbère. Il est sorti, il y a deux mois, de la Maison centrale de Loos et avait depuis, prétend-il, cherché de l'ouvrage sans en trouver. Il a également logé dans les salles de nuit.

Ce soir n'ayant pas de logement il a commis un délit pour se faire arrêter.

Les Vélocipèdes et Tandems les plus élégants et les plus rigides sont incontestablement les *Clément, Humber et Alcyon.* — Seul, 66 rue Nationale, 66.

Cours gratuits de dessin, de peinture de M. Ségard, une contravention pour délit de chasse, en vertu de la loi du 3 mai 1884 et de l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 1894.

Le Président : Le Rédacteur en chef : Le Gérant : Le Rédacteur : Le Gérant : Le Rédacteur : Le Gérant : Le Rédacteur